

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• **La République de Seine-et-Marne 2 Janvier 2023 – n°8079**

> Chaumes-en-Brie – Pontault-Combault. Récompense. *Leurs galettes comptent parmi les meilleures du département.*

CHAUMES-EN-BRIE - PONTAULT-COMBAULT

RÉCOMPENSE. Leurs galettes comptent parmi les meilleures du département

Début décembre, le jury de la Maison de la boulangerie de Seine-et-Marne a rendu son verdict. Parmi les meilleures galettes du département, certaines sont confectionnées à Pontault-Combault et à Chaumes-en-Brie.

En ce début janvier, nombre d'entre vous vont se rendre dans les boulangeries de Seine-et-Marne pour dénicher la fameuse galette des rois. Début décembre, la Maison de la boulangerie de Seine-et-Marne a organisé sa traditionnelle cérémonie pour récompenser les meilleurs artisans du territoire. Deux boulangeries du secteur figurent dans le palmarès.

Parmi les critères de sélection du jury, qui s'est réuni à l'espace Saint-Jean de Melun, on retrouve notamment la cuisson, le goût, l'aspect, ou encore la texture : autant dire que rien n'a été laissé au hasard !

Cette année, le lauréat se situe dans le nord du département, du côté de Chelles. Il s'agit de la Boulangerie du Parc, située au 34 avenue de la Résistance. Cette dernière a su s'attirer les faveurs d'un jury qui a également récompensé une boulangerie de Chaumes-en-Brie, la Paulinette calmetienne.

Un apprenti de Chaumes récompensé

Cette dernière obtient la troisième place du classement. Elle devance d'un cheveu la boulangerie de Sousa de Pontault-Combault, qui finit donc à la quatrième place de ce classement.



Le vote du jury a eu lieu le 6 décembre dernier à Melun (Maison de la Boulangerie de Seine-et-Marne).

Mais ce n'est pas tout ! Des apprentis ont également été honorés au cours de cette cérémonie. L'un d'eux se trouve à Chaumes-en-Brie. Il s'agit de Dylan Boyer. Le jeune homme, pensionnaire de la Paulinette calmetienne, a réussi à obtenir la troisième place dans ce classement dominé par le jeune Alexis Merlette, apprenti dans la boulangerie des Deux épis à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.

Si vous désirez la meilleure des galettes, vous savez où aller...

Boulangerie de la Paulinette calmetienne, 3 rue Couperin à Chaumes-en-Brie.
Boulangerie de Sousa, 45 avenue du Duc de Dantzig à Pontault-Combault.



Dylan Boyer a remporté le 3e prix Niveau de la Boulangerie de Seine-et-Marne.

3e place pour la boulangerie de Chaumes-en-Brie Niveau de la Boulangerie de Seine-et-Marne.

La boulangerie de Sousa a été honorée Niveau de la Boulangerie de Seine-et-Marne.

LIVRE. Anna Chocolat, une écrivaine châtelaine en dédicace

Originaire du Châtelet-en-Brie, Anna Chocolat fait une tournée de dédicace en Seine-et-Marne, à l'occasion de la sortie de son second livre *Coaching et Confidences*.

L'écrivaine originaire du Châtelet-en-Brie, qui a pris pseudo Anna Chocolat, a sorti son second livre *Coaching et Confidences*, dont le thème traite de l'amour de toutes les manières possibles, de façon humoristique et moderne.

Après un tournant dans sa vie et de nouvelles rencontres, la jeune femme, travaillant dans le coaching, a pu étudier diverses relations amoureuses existantes et les comparer.

Avec les histoires ou elle a entendues, l'auteur, qui ne cache pas sa passion pour l'humain, a décidé de rédiger son premier livre en mars 2018. *La vie d'une femme à deux visages* raconte l'histoire de quatre amies qui découvrent l'amour à leur façon.

Puis l'écrivaine décide de pousser l'écriture littéraire en écrivant son deuxième livre, qui sort quatre ans plus tard, après deux années d'écriture.

Faisant suite au premier, il rentre dans un aspect plus poussé de la relation amoureuse, incluant des recherches scientifiques sur les aspects relationnels.

Coaching et confidences

On retrouve dans *Coaching et Confidences* les quatre mêmes héroïnes, mais cette fois-ci, on observe l'amour dans différentes situations de vie, entre amoureuse et célibat. « On retrouve une touche historique concernant certaines pratiques », indique l'auteur. Parmi ces femmes, l'une décide d'investir sa vie dans son travail, alors qu'une autre, au parcours totalement différent, choisit de tout plaquer dans un voyage humanitaire.

« Je veux remettre la femme au centre pour qu'elle soit pleinement à l'aise dans sa féminité, que ce soit dans son parcours professionnel ou privé, et ouvrir les yeux sur la façon dont l'amour se pratique », explique l'auteur.

Ce livre édité par la maison Sydney Laurent, offre plus de 300 pages. Anna Chocolat a déjà réalisé trois séances de dédicace en Seine-et-Marne, notamment en décembre, au centre Lederc ou Châtelet-en-Brie. Deux autres séances sont programmées le 5 février au salon du livre de Brassy-Saint-Georges et le 10 février, à l'espace culturel de Dammarie-lès-Lys.

Le livre est en vente sur tous les sites internet tels que la Fnac, Cultura ou bien encore Amazon.



Anna Chocolat était en dédicace au Lederc du Châtelet-en-Brie

CHÂTELET-EN-BRIE. La folle journée d'un conducteur



Permis à 8h30, voiture achetée à 12h40 et arrestation à 16h DR

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce fut une journée mouvementée pour ce jeune homme de 20 ans. Pour cause, vendredi 6 janvier, vers 16h alors que la brigade de gendarmerie de Melun effectue un contrôle au Châtelet-en-Brie, les gendarmes aperçoivent un véhicule faire demi-tour juste avant le feu rouge. Alertés par ce comportement, les militaires prennent en chasse la voiture, la rattrapent et demandent au conducteur de se ranger sur le côté.

Et les gendarmes ne vont pas mettre longtemps à comprendre pourquoi le jeune homme a pris la poudre d'escampette. En effet, dans la même journée, le conducteur venait de passer l'examen du permis, à 8h30, et n'en connaissait donc toujours pas les résultats, mais venait également d'acheter le véhicule qu'il conduisait, la cession étant datée à 12h40.

Si les forces de l'ordre ont décidé de ne pas lui compter un délit de fuite, le jeune homme a tout de même vu sa voiture, pour laquelle il venait de déboursé 3 000€, emmenée en fourrière, et s'est vu adresser deux amendes pour défaut de permis de conduire et défaut d'assurance du véhicule, pour un montant total d'environ 1 000 €. Autant dire qu'on ne l'y reprendra probablement pas à deux fois !

• Geoffrey FAUCHEUX

Marchés publics

Procédure adaptée

7315458101 - 02



Missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Communauté de communes Brie Rivières et Châteaux, 1, rue des Puits-Champs, 77820 Le Châtelet-en-Brie, téléphone : 01 60 68 67 10, courriel : accueil@ccbric.fr

Objet du marché : missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) sur le territoire de la Communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux (CCBRIC).

Type de procédure : procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique. Marché de services. Accord-cadre à base de commande mono-attributaire avec un montant maximum de commandes de 210 000 euros HT.

Missions principales : contrôle de conformité (conception et exécution des installations nouvelles et réhabilitées d'assainissement non collectif, contrôle des installations dans le cadre de visites d'intervention ponctuelles) et contrôle diagnostique initial des installations existantes.

Conditions de retrait du dossier de consultation : le D.C.E. est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur : www.maximilien.fr

Critères d'attribution : les offres seront jugées selon les critères détaillés au règlement de la consultation.

Transmission des offres : conformément au code de la commande publique, les soumissionnaires devront déposer leur offre par voie électronique sur le profil acheteur (candidature + offre) à l'adresse URL suivante : www.maximilien.fr

Date limite de réception des offres : vendredi 3 février 2023 à 12 h 00.

Renseignements complémentaires : les renseignements peuvent être obtenus auprès de www.maximilien.fr

Date d'envoi à la publication : 3 janvier 2023.



LE CHÂTELET-EN-BRIE

2023. La maire annonce la réalisation d'un skatepark

Après une année riche en inaugurations, la commune du Châtelet-en-Brie va lancer la construction d'un skatepark. Un projet de liaison douce avec Fontaine-le-Port est également à l'étude.

Le centre médico-social Paul-Vivier, également inauguré en 2022, offre désormais un service de santé, limitant ainsi la désertion médicale dont souffre la région. Il est couplé à une épicerie sociale. L'ensemble des travaux, qui a permis de réhabiliter ces lieux un temps abandonnés, a coûté 1 866 000 €.

« L'idée est de construire une route piétonne, accessible aux cyclistes, afin de garantir une sécurité de passage entre les deux villages, ajoute la maire. Le projet est en discussion, on aura bientôt des résultats. J'aimerais bien que ça se fasse car la D 116 est très dangereuse. »

Même si la mairie aurait aimé proposer plus à ces citoyens pour 2023, la crise énergétique est un frein dans la mise en œuvre d'autres projets.

« C'est plus compliqué, et à cause de la hausse des prix, on va mettre davantage d'argent dans l'énergie, regrette la maire, qui s'adresse à ses quel 4 500 administrés pour conclure. Je souhaite à tous de bien vivre au Châtelet, une petite ville de demain qui bénéficie d'une excellente situation géogographique. Elle est proche de l'A5, et de Melun, Fontainebleau et Montereau-Fault-Yonne! »

Même si la mairie aurait aimé proposer plus à ces citoyens pour 2023, la crise énergétique est un frein dans la mise en œuvre d'autres projets.

« C'est plus compliqué, et à cause de la hausse des prix, on va mettre davantage d'argent dans l'énergie, regrette la maire, qui s'adresse à ses quel 4 500 administrés pour conclure. Je souhaite à tous de bien vivre au Châtelet, une petite ville de demain qui bénéficie d'une excellente situation géogographique. Elle est proche de l'A5, et de Melun, Fontainebleau et Montereau-Fault-Yonne! »



Patricia Torcol, maire du Châtelet-en-Brie, présente ses vœux pour 2023 Ville du Châtelet-en-Brie

LA BRIE

RECENSEMENT. Pontault et Roissy stagnent, Brie-Comte-Robert se rapproche des 20 000 habitants

Fin décembre, les derniers chiffres du recensement ont été diffusés par les spécialistes de l'Insee. Voici les évolutions pour les 31 communes de la plaine de la Brie.

C'est devenue une tradition. Chaque début d'année, les équipes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) rendent public les chiffres du dernier recensement de la population. En ce début 2023, ceux-ci n'ont pas dérogé à la règle.

Ainsi, les statisticiens du célèbre organisme ont diffusé les derniers chiffres de la population en 2020. Si la Seine-et-Marne est toujours dominée par un trio composé de Meaux, Chelles et Melun, certaines communes de la plaine de la Brie connaissent des variations plus ou moins fortes. Mais avant de délivrer le tableau de ce recensement, une petite explication s'impose. Pour établir les évolutions en pourcentage, l'Insee a évalué la différence du nombre d'habitants entre 2014 et 2020. Connaissant ces éléments, voici ce que ça donne pour la Brie.

+15,7% pour Brie-Comte-Robert

En tête des communes les plus peuplées du secteur, on retrouve la ville de Pontault-Combault. Forte de ses 37 579 habitants, la commune qui a enregistré une baisse de sa population de 1,46% occupe même la quatrième place au niveau du département. Elle devance Roissy-en-Brie, 9^e à l'échelle du département, avec 22 643 habitants et Ozoir-la-Ferrière (15^e) avec 20 712 riverains.

Si ces communes perdent des habitants sur les six années de l'enquête, la commune de Brie-Comte-Robert qui arrive juste derrière, elle, a enregistré une hausse record de 15,7% en six ans. Une augmentation que Jean Lavolette, son maire, exolique par l'attractivité de sa commune. « Le cadre de vie doit plaire aux gens, soufflèrent-ils. Nous pouvons aussi justifier ces chiffres par les créations de logements qu'il y a eu ces dernières années ».

En effet, la commune a enregistré la création de 1 350 logements sur le dernier mandat. « Lorsque je suis devenu maire en 2013, il était primordial pour moi de faire en sorte que la commune ne paie pas d'amende à propos de son taux de logements sociaux. En 2013, notre parc social était établi à 16,5%, soit 3,5 points que prévu, rappelle Jean Lavolette. C'est pourquoi nous avons réalisé la création de 1 350 logements avec une part de social. Et cela a fonctionné ». En 2015, la commune a franchi la barre fatidique des 20% de logements sociaux et a donc échappé à l'amende.

En contrepartie, la population a gonflé, passant de 16 505 habitants en 2013 à 19 161 en 2020.

« Ces créations de logements ont permis à plusieurs centaines de Briards, qui avaient fait des demandes de logement social, de se loger. Et cela nous a permis d'échapper à 3 ou 4 millions d'euros de pénalité que nous aurions dû verser à l'Etat », complète le maire.

D'autres créations de logements sont au programme dans les années qui suivent. « Il y a environ 700 logements en attente », confirme Jean Lavolette. De quoi faire passer la commune au-dessus du seuil des 20 000 habitants à la fin du mandat.

● Jérôme LEMONNIER

Le classement

Ce tableau présente le nombre d'habitants en 2020 dans les communes de la Brie et la variation entre 2014 et 2020.

Pontault-Combault	: 37 579 hab (-1,46%)
Roissy-en-Brie	: 22 643 hab (-1,35%)
Ozoir-la-Ferrière	: 20 712 hab (+2,55%)
Brie-Comte-Robert	: 19 161 hab (+15,69%)
Grez-Armainvilliers	: 8 459 hab (-1,39%)
Tournan	: 8 429 hab (-2,33%)
Lésigny	: 7 125 hab (-3,55%)
Fontenay-Trésigny	: 5 756 hab (+7,35%)
Chevre-Cossigny	: 3 920 hab (-1,88%)
Chaumes-en-Brie	: 3 387 hab (+13,05%)
Servon	: 3 308 hab (+4,88%)
Rozay	: 2 826 hab (-1,33%)
Presles	: 2 310 hab (+3,23%)
Pontcarre	: 2 154 hab (+2,43%)
Marles	: 1 798 hab (+17,52%)
La Houssaye	: 1 646 hab (+0,12%)
Lumigny	: 1 512 hab (-1,69%)
Mortcerf	: 1 423 hab (-2,33%)
Liverdy	: 1 295 hab (-1,6%)
Courpalay	: 1 272 hab (+12,46%)
Férolles-Attilly	: 1 263 hab (+8,69%)
Neufmoutiers	: 1 195 hab (+30,6%)
Favières	: 1 186 hab (+8,21%)
Bernay-Vilbert	: 946 hab (+12,89)
Vaudoy	: 893 hab (+1,02%)
Pécy	: 845 hab (+0,24%)
Châtres	: 704 hab (+11,22%)
Voinsles	: 583 hab (-4,43%)
Courtomer	: 548 hab (+5,79%)
Les Chapelles-Bourbon	: 494 hab (+24,12%)
Crévecoeur	: 440 hab (+12,82%)
La Chapelle-Iger	: 177 hab (+12,03%)



> Brie des Rivières et Châteaux. Christian Poteau, président de la CCBRC : « L'attractivité de notre territoire se renforce ».

BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX

Christian Poteau, président de la CCBRC : « L'attractivité de notre territoire rural se renforce »

Christian Poteau, le président de la communauté de communes Brie des rivières et châteaux, dresse les enjeux de ce territoire rural, qui regroupe 31 communes, et qui voit sa population augmenter.

Christian Poteau, 61 ans, est maire de Machault, où il est élu depuis 1995, et président de la communauté de communes Brie des rivières et châteaux (CCBRC). Cette année, il présente ses vœux par voie de presse, afin d'évoquer les difficultés et les enjeux du territoire.

→ **La Rep - Cette année vous avez choisi de ne pas faire de cérémonie traditionnelle pour présenter vos vœux. Pourquoi ?**

Christian Poteau - J'ai voulu être cohérent avec l'actualité liée à la crise énergétique. Nos difficultés financières sont liées au coût de l'énergie, ce qui nous pénalise de façon importante. Je ne ferais pas non plus de cérémonie dans mon village de Machault. Ceci dit, je serai présent dans toutes les communes qui en font et je profite de cette interview pour adresser à tous mes vœux pour 2023.

→ **La CCBRC couvre 31 communes. Sur quelles bases a-t-elle découpé le territoire ?**

Depuis 2014, je suis président de l'intercommunalité. Avant, elle s'appelait Vallées et châteaux et couvrait 13 communes, dont celle de Maincy. Mais la loi NOTRe a voulu imposer des seuils territoriaux comprenant 20 000 habitants.

« Ce fut un gros travail, très compliqué »

Je me suis beaucoup investi et j'ai rencontré le préfet pour lui faire part de mon inquiétude, car je voulais une communauté homogène et rurale. Puis j'ai rencontré les collègues voisins de Vallées et châteaux pour atteindre ce seuil. Ce fut un gros travail, très compliqué. Le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Brie des rivières et châteaux était née. Elle comprend des communes issues de cinq intercommunalités, comme Fontaine-le-Port qui était auparavant rattachée aux Pays de Seine. Elle a fait le choix de nous rejoindre car elle voulait rester rurale. La CCBRC comprend aussi Guignes, liée à l'Ancoeur, ou Coubert, Grisy-Suisnes et Soignolles-en-Brie qui sont dans le secteur de l'Yerres. Enfin, en Brie centrale, nous avons Yébles, Champeaux, Fouju et Champdeuil. En revanche, nous avons perdu Maincy. J'avais fait un



Christian Poteau est maire de Machault et président de la communauté de communes Brie des rivières et châteaux

aménagement pour que le village reste chez nous, mais on a perdu.

→ **Cette communauté vous semble-t-elle homogène ?**

Oui. Ce territoire de 40 000 habitants, qui couvre une superficie de 366 km², possède un caractère rural. Je n'ai pas choisi la facilité, mais je ne le regrette pas. Le Châtelet-en-Brie, avec ses 4 500 habitants, est la plus grosse commune. 20 autres ne dépassent pas les 1 000 habitants. Elles rencontrent les mêmes problématiques, les mêmes difficultés, les mêmes besoins.

→ **Quels sont les atouts du territoire ?**

Nous avons une activité agricole très soutenue, avec de nombreuses surfaces. Nous possédons aussi des forêts, des rivières et 6 espaces naturels sensibles.

« Depuis la crise sanitaire, l'attractivité du territoire a grandi et la population a augmenté »

En patrimoine bâti, nous bénéficions du château de Blandy-les-Tours, de la collégiale

de Champeaux ou encore du fief des Epoisses. Nous avons aussi des lavoirs et des ponts remarquables. Depuis la crise sanitaire, l'attractivité du territoire a grandi et la population a augmenté. Les habitants de la grande couronne parisienne rejoignent nos communes, je le vois à Machault. Cela a entraîné une hausse importante du coût de l'immobilier. Nous sommes à 1 heure de Paris avec l'A 5, et au carrefour de plusieurs grands pôles, comme Melun, Fontainebleau, Brie-Comte-Robert et Nangis. Notre territoire, plutôt attractif, est fibré à 90 %. Et il accueille de grands événements reconnus comme la journée des plantes à Blandy-les-Tours, la Rando des 3 châteaux, et le rallye du Val d'Ancoeur. Plus de 100 hébergements, ce qui représente 700 lits, sont implantés sous forme de gîtes et de chambres d'hôtes. Et nous avons ouvert en décembre un site Internet dédié à tourisme local.

→ **Quels sont les services mis en place pour les habitants et les commerçants ?**

Nous possédons 10 structures dédiées à la petite enfance et 2 centres de loisirs qui permettent

d'accueillir 1 150 enfants. Par ailleurs, pour les services à la personne, 12 personnes sillonnent le territoire pour ceux qui en éprouvent le besoin, notamment pour le portage de repas. Cela représente entre 15 000 et 17 000 repas par an. Notre service de développement économiques soutient aussi les commerces de proximité, en accompagnant l'ouverture de bars et d'épicerie. Actuellement, la CCBRC comprend environ 150 commerces. Nous accompagnons aussi le producteurs locaux qui font de la vente directe.

→ **Comment lutez-vous contre la désertification médicale ?**

Une équipe d'élus travaille ardemment sur le sujet. On vient d'inaugurer une maison médicale au Châtelet-en-Brie. Celle de Soignolles-en-Brie est en cours de construction et plus tard, il y en aura une à Champeaux. Par ailleurs, une cabine de téléconsultation sera implantée, vraisemblablement à Grisy-Suisnes.

→ **Quels sont les autres enjeux à venir ?**

Il y a le problème des res-

sources en eau. Dès 2017, nous avons constaté que notre patrimoine est vieillissant et il y a un gros travail d'assainissement, de préservation et de distribution à faire. La transition écologique est un enjeu important et il faudra limiter l'empreinte carbone en renforçant notamment la mobilité. Tout comme la préservation du cadre de vie solidaire et agréable, constitué par son patrimoine et ses espaces naturels, mais aussi le soutien du monde économique.

→ **Concernant l'activité économique, êtes-vous favorable à l'implantation de la ZAC de Crisenoy, dont le sort est lié à la future prison ?**

La communauté de communes est compétente depuis 2017 en matière de développement économique. Avant, la moitié des communes adhéraient à un syndicat de la charte qui a été dissout. Nous avons dû reprendre ce dossier, il faut savoir qu'en 2014, il y a eu un changement de municipalité à Crisenoy.

« En raison des recours, les industriels

sont allés voir ailleurs, le projet a végété »

Elle n'a pas souhaité soutenir le projet de la ZAC. Nestlé souhaitait implanter une usine, avec 1 000 emplois à la clé, tout comme Leroy Merlin et Alinéa. Mais en raison des recours, les industriels sont allés voir ailleurs. Le projet a végété. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'autres endroits pour accueillir de nouvelles entreprises. Le préfet nous a reçus pour la ZAC, au bord de l'A 5, et pour implanter une prison de 1 000 places. L'Etat est plus fort que nous, l'étude est en cours et ça avance. Pour ma part, je pense qu'on a besoin de ce développement, notamment pour les habitants qui travaillent loin. Il y a le projet d'implanter une cuisine centrale qui élabore des repas à partir de produits locaux, une station GNV pour les véhicules propres et un méthaniseur. On ne peut dissocier le centre pénitentiaire de la ZAC. Il y a des désaccords, mais aujourd'hui, 80 % des élus y sont favorables. C'est la seule ressource que l'on peut développer pour améliorer les recettes.

• **Propos recueillis par Agnès GAUDICHON-BRAIK**



MOISENAY
MUNICIPALITÉ. Les premiers vœux de Geneviève Varoqui

La maire de Moisenay, Geneviève Varoqui, a prononcé les premiers vœux de son mandat. La boulangerie devrait ouvrir cette année. Mais la crise énergétique devrait freiner les autres idées d'investissement.

Après les deux années de crise du Covid-19, la maire de Moisenay, Geneviève Varoqui, et son équipe, ont pu annoncer leurs premiers vœux de leur mandat le dimanche 8 janvier.

Cœur de bourg
Le grand programme à mettre en œuvre comprend la mise en place d'une boulangerie et d'une épicerie dans le cœur de ce village de caractère. « C'est notre priorité pour 2023-2024, ce projet est attendu par la population », a déclaré Geneviève Varoqui.

Le 2 juillet 2022, la mairie avait annoncé ce projet auprès des habitants, consistant au rachat d'une bâtisse du XVIII^e siècle, située au 22 rue de l'École.

« Maintenant, on est en phase d'étude d'aménagement qui est plus longue que la normale, car c'est un ancien bâtiment. On veut garder l'aspect rural du lieu », explique l'élue. La boulangerie devrait ouvrir ses portes dans le courant de l'année. On pourra y trouver des produits de première nécessité, mais également des produits de producteurs locaux.

En parallèle, plusieurs projets pour la protection des citoyens ont été réalisés en 2022. Des travaux de voirie ont été effectués dans la rue des Galernes afin d'aménager une voie pour les eaux et de protéger les habitations de toutes inondations éventuelles. Question sécurité, des caméras de vidéosurveillance ont également été installées pour assurer la sécurité, de jour comme de nuit.

Au total, la commune a dépensé près de 700 000 euros dans ces projets d'infrastructures, réalisés avec l'aide de subventions qui ont permis de financer 64% du budget.

« Nous avons reçu près de 400 000 € de l'État », se réjouit Geneviève Varoqui.

Difficultés énergétiques
Cette nouvelle année est également liée à la crise énergétique, avec une hausse importante des prix de l'électricité qui impacte les communes. « Nous avons noté une hausse de 31% du prix de l'énergie pour notre village, déplore la maire. Ces frais vont freiner un peu nos autres idées d'investissement ».

Pour y faire face, la municipalité a prévu de faire des économies en coupant l'éclairage nocturne, entre minuit et 5 heures, ainsi que le chauffage dans certains lieux.

Mais Geneviève Varoqui veut rester avant tout positive. : « Je souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une belle et heureuse année 2023, avec santé, prospérité et bonheur. Gardons espoir, la vie est belle ! »



La maire de Moisenay, Geneviève Varoqui, a présenté ses vœux à la population. Mairie de Moisenay

Actu du département

LA RÉPUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE
LUNDI 23 JANVIER 2023
actu Préfecture de Seine-et-Marne 9

ENVIRONNEMENT. Enfouissement de déchets dangereux : Suez retire son recours, le projet ne verra pas le jour

Fin décembre 2022, le groupe Suez a retiré son recours qui contestait devant la justice le Plan local d'urbanisme de Yèbles, qui empêche l'entreprise de réaliser l'extension de la décharge de la Butte-Bellot sur les terres de la ville. Le projet est abandonné.

YÈBLES
C'est l'excellente nouvelle de ce début d'année pour les habitants de la Brie.

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, la maire de Yèbles, Marième Tamata-Varin a annoncé au nom de ses collègues de Solers, Champdeuil et Soignolles-en-Brie, avoir gagné la bataille judiciaire qui les oppose au groupe Suez, concernant l'extension du site d'enfouissement de déchets de la Butte-Bellot.

Une mobilisation générale
Initié par le groupe Suez en 2019, le projet prévoyait l'extension du site actuel situé à Soignolles, en y ajoutant un site d'enfouissement de déchets dangereux sur le territoire de la commune voisine de Yèbles. Mais le 30 décembre 2022, le tribunal administratif de Melun « a pris acte du désistement d'instance de la société Suez Industrial Waste Specialties Minerals France » et a « rejeté le surplus des conclusions de la requête ». L'entreprise avait en effet attaqué une délibération datant du 30 janvier 2020, par laquelle le conseil municipal de Yèbles avait approuvé son nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), protégeant les terres agricoles convoitées pour la réalisation du projet, classées en zone protégée.

Il faut dire que le projet avait immédiatement soulevé une opposition de la part de la population concernée et des élus locaux. Une mobilisation générale sous la bannière « la Brie n'est pas la poubelle du Grand Paris » avait pris de l'ampleur.

« Une pétition en ligne a été signée par plus de 4 000 personnes, une motion a été prise par la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC), des délibérations ont été votées par les 31 communes du territoire, des réunions ont été organisées dans les quatre communes concernées, avant une réunion publique générale organisée à Yèbles début novembre 2019 », retrace Marième Tamata-Varin.

La préfecture avait rejeté le projet
Lors de cette dernière, étaient intervenus différentes personnalités, dont Jean-Philippe Dugoin-Clement, vice-président de la région Ile-de-France en charge de l'environnement, venu apporter le soutien de la Région lors du vote d'un avis défavorable en séance. Car au-delà des élus locaux, le soutien des élus territoriaux (député, sénateur, président du département de Seine-et-Marne, président de l'Association des maires ruraux, président de la communauté de communes) aura permis le retrait du projet.

D'abord par un revers administratif, un arrêté signé le 24 septembre 2020 par le préfet de Seine-et-Marne exprimant le rejet définitif de l'extension du site d'enfouissement de déchets. Puis aujourd'hui, par la voie judiciaire. Sur ce point - et contrairement au projet de future prison devant voir le jour en 2027 à Crisenoy - les 31 maires de la CCBRC auront affiché leur solidarité et leur soutien en prenant en charge les frais d'avocats d'une procédure judiciaire qui aura accouché d'une souris.

La justice n'aura pas eu à statuer sur le bien fondé du recours déposé par Suez, puisque le groupe a finalement décidé de le retirer. Contacté, ce dernier n'a pas donné suite à nos sollicitations.



EXTENSION DE LA BUTTE BELLOT
PAR LES COMMUNES DE CHAMPDEUIL, SOIGNOLLES, SOLERS, YÈBLES
NON AU STOCKAGE D'AMIANTE & DE DÉCHETS DANGEREUX !

Pendant près de quatre ans, habitants et élus de la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux se sont mobilisés contre le projet d'extension du site d'enfouissement des déchets de la Butte-Bellot, prévu sur les terres de la ville de Yèbles.

SIVRY-COURTRY
COMMERCE. Début des travaux pour la réouverture de la boulangerie

Les travaux de la boulangerie de Sivry-Courtry ont commencé. Le commerce devrait rouvrir au printemps, grâce à l'installation d'un boulanger-chocolatier. Il n'y avait pas eu ce type de commerce dans le village depuis 2019.

La boulangerie anciennement appelée Marie et Franck, située en face de la mairie de Sivry-Courtry, a fermé en octobre 2019. Depuis, aucun commerce de ce type n'avait rouvert dans la commune.

« Dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai rencontré les propriétaires pour installer à nouveau une boulangerie », explique Aline Hellias, maire de Sivry-Courtry.

Après près de deux ans de discussions pour le rachat de la

bâtisse, c'est finalement durant le printemps 2022 que la municipalité acquiert le commerce.

Rachat
Le lieu a été racheté au prix de 375 000 €. « Notre but est de faire le maximum au niveau de la boulangerie, annonce l'élu. Le bâtiment est ancien et a besoin d'une restauration conséquente, estimée également à 375 000 € ».

C'est à la mi-janvier que les premiers travaux ont démarré. La commune espère que le chantier sera terminé à temps, pour une réouverture vers la fin du printemps 2023.

En soutien financier, le village a perçu plusieurs subventions : 150 000 € de la Région d'Île-de-France pour l'acquisition du bâtiment, et 40 000 € du Département pour le logement.

Pour les rénovations, la mairie prend en charge la restauration

de la façade, les charges d'électricité et de plomberie. Sans oublier l'isolation et la réfection de la toiture.

Boulangier-chocolatier
Concernant l'aménagement intérieur, tel que le carrelage, il sera assuré par Olivier et Céline Constant, les futurs boulangers-chocolatiers, qui ont répondu à l'appel de candidatures lancé par la municipalité.

« C'est un artisan au savoir-faire important qui va s'installer dans le bourg, se réjouit Aline Hellias. Pour le soutenir économiquement, la commune va lui offrir six mois de gratuité de loyer. »

Dans le futur, un projet de construction d'un troisième logement locatif, à l'étage du bâtiment, est en cours de réflexion, ainsi que la question de restaurer une ancienne grange sur ce même terrain.



Les travaux de réhabilitation de la boulangerie de Sivry-Courtry ont démarré à la mi-janvier 2023.

GRISY-SUISNES
SELF-DÉFENSE. Un stage avec Greg MMA !

Le SDGKM (Self-défense Grisy krav-maga) propose un stage de self-défense, dimanche 5 février, avec un invité de marque, le Youtuber Greg MMA.

Après avoir accueilli Franck Ropers l'an passé, le club Self-défense Grisy krav-maga (SDGKM) récidive cette année, en proposant un nouveau stage avec une personnalité. Cette fois, c'est Greg MMA qui sera la tête d'affiche du stage de self-défense proposé le dimanche 5 février.

Une sacrée liste d'attente
De son vrai nom Greg Bouchelaghem, Greg MMA est aujourd'hui connu et reconnu grâce à sa présence sur les réseaux sociaux. Mais il serait injuste de le résumer à un Youtuber ou un Tik-tokeur ! Il est en effet l'un des tous premiers combattants français de MMA, discipline qu'il a pratiquée quand elle était interdite en France, et surtout le premier Français à avoir battu des champions du célèbre circuit américain UFC.



Greg MMA sera à Grisy-Suisnes le 5 février prochain

Aujourd'hui âgé de 44 ans, Greg MMA continue de s'exercer et de partager avec son public ses techniques et méthodes d'entraînement, en offrant notamment ses services aux clubs et associations du milieu. C'est dans ce cadre que le SDGKM va accueillir cette année Greg MMA, à l'occasion de son stage sportif annuel.

Seul problème, l'invité est tellement connu qu'il a suffi d'un post Facebook pour que la centaine de places du stage soit réservée, alors que 300 personnes figure sur une liste d'attente !

Un vrai succès pour le club de Grisy-Suisnes, qui rassemble une cinquantaine de licenciés et qui propose quatre créneaux d'entraînement (deux créneaux de krav-maga et deux créneaux de kick-boxing) animés par des instructeurs qualifiés.

■ Renseignements sur sdgkm77@gmail.com

77 CHAMPEAUX. Salon du pin's et de la feve. à 12 km de Melun. 9h-17h. Entrée gratuite. Salle des fêtes. 50 exp. (PR/PA/Hab). Tél. 06 81 80 44 01. Int.

77 CHAMPEAUX. Salon multicollecion, à 12 km de Melun. 9h-17h. Entrée gratuite. Salle des fêtes. 50 exp. (PR/PA/Hab). Tél. 06 81 80 44 01. Int.



GUIGNES

MAIRIE. Après des démissions en série, les habitants appelés à élire un nouveau maire

Élu maire de Guignes en 2020 et lâché depuis par 14 conseillers démissionnaires, Bernard Boutillier ne se représentera pas aux élections municipales partielles des 5 et 12 mars. Il soutiendra son premier adjoint, qui devrait faire face à deux autres listes.

C'est l'épilogue de plusieurs mois de tensions au sein du conseil municipal de Guignes. Les 5 et 12 mars, les habitants de la ville vont être appelés aux urnes pour élire un nouveau maire, trois ans à peine après les élections municipales de mars 2020.

À l'époque, ils avaient élu Bernard Boutillier (67,87%) face au maire sortant Jean Barrachin (32,13%), au pouvoir depuis 1999. Mais un demi-mandat plus tard, le nouveau maire est contesté par une grande partie de sa majorité, confronté à la démission de 14 conseillers sur les 26 qui l'accompagnent au conseil municipal. Une Bérézina qui a contraint le préfet à dissoudre le conseil et organiser de nouvelles élections, auxquelles le maire sortant a décidé de ne pas participer.

« Je me suis entouré de personnes de caractère, qui savaient travailler. Mais elles n'ont jamais compris qu'il y avait une hiérarchie dans une mairie, lâche Bernard Boutillier. Elles ne voulaient pas entendre parler du Code général des collectivités, c'est une bande de copains qui ne veut pas de chef. »

Celui qui regrette la « désacralisation de la fonction de

mairie », rappelant « la démission de 980 maires en France depuis 2020 », a accusé coup. Dans une lettre envoyée à ses administrés, il confie « avoir été fragilisé psychologiquement ». « Mi-novembre, j'ai eu un passage très difficile, acculé et attaqué sur ma personne, raconte l'élus à *La République*. Je n'imaginai pas qu'il y ait un cheval de Troie au sein de mon conseil municipal. Mais avec du recul, j'aurais dû m'en douter. »

Trois listes déposées ?

Si la prise de conscience ne fut pas immédiate, le maire finit par se dire que le ver était dans le fruit depuis le début : « Mon élection a d'abord été contestée par l'opposition. Ensuite, une des personnes de ma liste a voté contre moi lors de mon investiture. Enfin, lorsque j'ai été hospitalisé dix jours pour Covid en mars 2020, après l'élection, je n'ai pas vraiment senti de soutien. Ils ont travaillé, bien sûr, mais j'ai eu l'impression qu'ils préparaient l'après Bernard... »

Après avoir proposé sa démission au préfet le 15 décembre avant de revenir sur sa décision, le maire sortant ne se présentera cette fois sur aucune liste.



Face à la démission de 14 conseillers municipaux, entraînant la tenue de nouvelles élections, Bernard Boutillier, maire de Guignes, ne se représentera pas. M.B./RSM177

« Fier » de ce qu'il a accompli depuis son élection. « certain d'avoir tout donné pour la ville » et ses habitants qui lui ont « toujours manifesté de l'affection », il soutiendra son premier adjoint Manuel Medeiros, qui devrait être tête de liste de ce qu'il reste de la majorité.

La position des démissionnaires, elle, reste floue. Suivent-ils Manuel Medeiros ou se

rangeront-ils derrière quelqu'un d'autre ? Jean-Marc Albert-Reynard, ancien adjoint aux travaux de Bernard Boutillier, a son idée sur la question. « Je n'ai rien contre la personne du maire, mais je n'étais plus en accord avec sa façon de fonctionner. Il ne suivait pas assez les dossiers. Avec les autres adjoints, on avait l'impression qu'on était les seuls à bosser »,

explique celui qui a quitté le navire le 19 décembre 2022. Pour mieux y revenir ? « Quand il a démissionné avant de revenir, on (les élus démissionnaires, ndr) était prêt à suivre Manuel Medeiros ; mais il a essayé de nous l'imposer. On a donc décidé de monter une autre liste, dont la tête sera occupée par Amin Guechati. »

Ce dernier, bien connu du

territoire pour être directeur du service jeunesse et sports de la Ville de Mormant, était jusque-là 3^e adjoint délégué aux ressources humaines, aux sports, au développement de la politique jeunesse, à la vie scolaire et associative. Un des hommes de confiance de Bernard Boutillier, apportant le dynamisme de sa jeunesse.

Les uns discutent, les autres consultent

Mais des dires de certains, l'homme ne cachait pas ses ambitions. Au point de tenter l'aventure municipale de son côté ? Contacté, il refuse de confirmer ou d'infirmer le fait qu'il prendra la tête d'une liste concurrente en mars prochain. « Je dois faire le point avec mes équipes », se borne-t-il à préciser.

Jean Barrachin, à la tête de l'opposition, pourrait également constituer une troisième liste, pour tenter de récupérer la mairie qu'il a perdue en 2020. « Rien n'est acté, mais rien n'est exclu, glisse l'ancien maire. On nous appelle, on consulte, et on verra si ça se concrétise. » Toutes les listes devront être déposées avant le 13 février.

• Maxime BERTHELOT

CHAUMES. Une voiture tombe dans la rivière



La voiture a sombré dans l'Yerres. D.R.

Une habitante de Chaumes-en-Brie a été victime d'une mésaventure, le matin du mercredi 18 janvier. Vers 7 heures, elle a démarré sa voiture automatique - une Renault-Captur - puis est descendue pour fermer le portail... en laissant le mode marche. Le véhicule a glissé puis a fini sa course dans l'Yerres glacée, au niveau du chemin du Pré-Martin, empor-

tant avec elle sa propriétaire. Celle-ci s'est réfugiée sur le toit et a alerté son mari. Les pompiers sont intervenus avec des plongeurs pour la secourir dans la rivière. La victime, âgée d'à peine 60 ans, souffrait d'hypothermie et d'une fracture de la malléole. Par chance, ses jours ne sont pas en danger.

• A.G.B.

